

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
CAMON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_2026_004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Sylvie CZECZOTKA.

Présents : Sylvie CZECZOTKA, Balder DE MOYER, Julien MERLOS, Michel LEDANSEUR, Mathieu MILANESE, Marianne ROQUES, Jean Paul DE SOUSA TANCHAO

Représentés : Sylvain DUMONS représenté par Sylvie CZECZOTKA

Absents et Excusés : Claude DUMONS, Ramon PALME

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Julien MERLOS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 51 997,41
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	53 405,87
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	1 408,46
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	51 997,41
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	51 997,41
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	51 997,41
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Président de séance

Julien MERLOS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026

Date de réception de l'AR: 09/03/2026

009-210900742-DE_2026_004-DE

AGEDI

DE_2026_004